

RAPPORT N° 93/7-30
au Conseil Municipal

OBJET

**DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE
POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ASSOCIATION "FEMMES DANS LA VILLE"**

L'Association "Femmes dans la Ville" est une association de type Loi de 1901 dont l'objectif est de mettre en valeur le rôle de la femme dans la Ville, ses réalisations ; de tenter de résoudre ses problèmes ; de porter l'accent sur la condition féminine et de favoriser la réalisation de toutes actions propres à l'améliorer.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association réunie le 02 novembre dernier a adopté une modification de ses statuts destinée à ouvrir plus largement l'Assemblée et le Conseil d'Administration aux associations féminines.

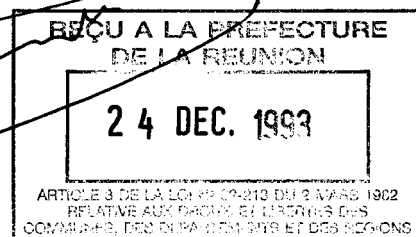
En vertu de cette modification, le Conseil d'Administration se composera comme suit :

- sept membres de droit :
 - * cinq Conseillers Municipaux (à désigner),
 - * deux personnalités nommées par le Maire, à savoir :
 - . Madame Raymonde GROSSE,
 - . Madame Monique ROYER ;
- six membres élus par l'Assemblée Générale Constitutive comprenant :
 - * des associations féminines des quartiers de la Ville disposant de une à trois voix en fonction du nombre de leurs adhérentes,
 - * des membres de droit ci-dessus.

Je vous demande de procéder à la désignation des représentants de notre assemblée pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association "Femmes dans la Ville".

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 93/7-30
du Conseil Municipal
en séance du samedi 11 décembre 1993

OBJET

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE
POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ASSOCIATION "FEMMES DANS LA VILLE"

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/7-30 du Maire, présenté par Françoise MOLLARD, Conseil-lère Municipale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Désigne les représentants de la Commune pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association "Femmes de la Ville", à savoir :

- * Gabrielle FONTAINE,
- * Jules RAUX,
- * Edith NALEM,
- * Françoise MOLLARD,
- * Marc GERARD.

Les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de bulletins	40
- Nombre de bulletin(s) nul(s) et/ou blanc(s)	14,
- Nombre de suffrages obtenus	26.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 18 DEC, 1993

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

